

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 04/04/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis  
HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL,  
Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**

**Absent-es** : Victoire BEAUJOU, Françoise ROMANET, Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON, Françoise ROMANET à  
Catherine LESNES et Noémie SERRU à Catherine MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des  
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de  
séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

**Secrétaire : M Francis HOEZELLE**

DCM 2022/29 Régie de la Binhata Nomination agent de caisse

Mme la Maire rappelle que M Ruben Lulek actuellement en contrat PEC avait été  
nommé agent de caisse pour la régie de la Binhata sur la saison estivale 2021 ; Celui-ci  
ayant parfaitement rempli la mission elle propose de réitérer pour cette année. L'avis  
conforme du comptable public est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité propose M Ruben  
Lulek en qualité d'agent de caisse sur la régie de la Binhata (gîtes, camping) ; les  
nominations ne pouvant avoir lieu qu'après avis conforme du comptable public.

À Faux la Montagne, le 29/04/2022,  
La Maire,  
C. MOULIN,

